



RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Jeudi 9 octobre 2025

Forum Génération Séniors - salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue

Article 1 : Dans le cadre du Forum des Séniors, se déroulant dans la salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue, le jeudi 9 octobre 2025, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue organise ce jour-là, une tombola gratuite. La collecte des talons de participation aura lieu de 9h à 16h30. M. Alain Parent, maire adjoint chargé des Affaires Sociales procèdera au tirage au sort à 16h30.

Article 2 :

La participation à cette tombola est libre et gratuite. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, présente au Forum Génération Séniors. Un seul ticket sera distribué à chaque personne remplissant ces conditions lors de son entrée au Forum Génération Séniors.

Article 3 : La liste des lots à gagner est :

- Lot 1 : Un bon cadeau de 40 € au salon de coiffure « Coiffure de L'Isle », rue de la République, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 2 : Un bon cadeau de 40 € à la parfumerie « Mireille », 39 bis rue de la République, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 3 : Un bon d'achat de 40 € pour le bistrot « Saint Benoit », IME, 923 route de la maison d'enfants, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 4 : Un bon cadeau de 40 € « Aux délices du Lubéron », 1 avenue du partage des eaux, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 5 : Un bon cadeau de 40 € à « Thé ma Pistache », 16, rue de la République, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 6 : Un bon cadeau de 40 € à la librairie « Le passeur de l'Isle », 7 place de la liberté, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 7 : Un bon d'achat de 36 € pour 4 places de cinéma au cinéma de l'Isle, 3 rue de la république, à l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 8 : Un abonnement d'un an à la médiathèque CBPT de l'Isle-sur-la-Sorgue
- Lot 9 : Un plat en céramique, un savon, 2 sachets de lavande
- Lot 10 : Un saladier en céramique, un savon, 2 sachets de lavande

Article 4 :

Les gagnants présents au moment du tirage au sort pourront retirer leur lot sur place. Les autres gagnants seront contactés par téléphone par les services municipaux et invités à venir récupérer leur lot dans les locaux du service Bien Vieillir de l'Isle-sur-la-Sorgue dans un délai de 10 jours. À défaut d'avoir récupéré son lot dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme défaillant et son lot sera attribué au premier gagnant sur la liste des gagnants supplémentaires tirés au sort et ainsi de suite. Les participants à la tombola acceptent, s'ils sont gagnants, que leur nom et prénom soient mentionnés sur le site de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Article 5 :

Le présent règlement sera affiché le jour du Forum Génération Séniors, dans la salle des fêtes et sur le site internet de la ville à compter du mercredi 1^{er} octobre 2025. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Article 6 :

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue se réserve le droit de modifier, proroger ou annuler la tombola sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.